

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 mai 2011**

---

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, GUICHON, MANGUELIN, VIALON, MILLET, GENIN, Mmes BOUVET, GUYENNET, BURDET, CORNET, COTTE, CAMPANT

**Excusé**: Monsieur LAPALUD ,

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean Claude MASSARD

Monsieur Le Maire propose à l'ensemble des conseillers présents la visite des travaux en cours sur la commune.

**DROIT DE PREMPTION URBAIN :7 dossiers**

-Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur les ventes citées ci-dessous :

- Vente-Parcelle du Clos des Dombes cadastrée A1208 A1221
- Vente-Parcelle du Clos des Dombes cadastrée A 1180 et A 1175
- Vente -Maison d'Habitation au 40 avenue de la gare cadastrée A456
- Vente -Maison d'Habitation Lotissement le Bourg cadastrée A 768
- Vente Maison d'Habitation au 42 rue de la laiterie cadastrée A1000
- Vente Maison d'habitation 9 lotissement de la Gare cadastrée A 854 A893

**DYNACITE : GARANTIE**

Le conseil municipal accorde la garantie financière à hauteur de 20 % sur les emprunts PLAI d'un montant total de 460 000 euros souscrit par DYNACITE à Bourg en Bresse auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destinés à l'acquisition de 24 logements locatifs situés au lotissement « le Clos des Dombes ».

**LOGEMENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide les locations suivantes :

- Appartement situé 107 place du marché à Madame LEPOMBY pour 480 Euros à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain.
- Appartement situé 141 place du marché à Monsieur RAVOUX pour un montant de 285 Euros.

Plusieurs conseillers s'interrogent sur le loyer relativement modéré du dernier appartement rénové , appartement loué à Madame LEPOMBY.

Monsieur GRANDJEAN explique que la commune a déposé une demande de subvention PALULOS au Conseil Général, dossier qui permettra aux locataires de bénéficier de l'APL mais en contre partie oblige la commune à louer à un tarif modéré.

La Commune a reçu l'arrêté attributif de la subvention du conseil régional pour la réhabilitation des 3 logements d'un montant de 38 040 Euros (montant non prévu au budget) .

**AVENANT SAVELYS ENTRETIEN CHAUFFAGE BATIMENTS COMMUNAUX**

Du fait de la suppression de la chaudière de l'ancienne poste avenue de la gare , réduction du coût de la maintenance de -221.39 Euros par an .

**REHABILITATION DES 3 LOGEMENTS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a un surplus de 6147Euros 64 HT par rapport au marché initial. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les avenants concernés en plus ou en moins pour

chaque lot .

Cette somme sera prélevée en section d'investissement du budget 2011 sur l'opération rénovation de bâtiments.

### **TRAVAUX AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE PHASE3**

Monsieur le Maire informe que les travaux ont commencé, les riverains concernés ont été prévenus des travaux en cours.

Une réunion de chantier est prévue tous les jeudis matins à 10 heures 30.

### **COMPTES RENDUS DE REUNIONS**

Monsieur GRANDJEAN informe le conseil que l'appel d'offres n'a pas bénéficié de l'effet crise et que le coût des travaux sera plus élevé que prévu du fait de la réglementation du chauffage par géothermie.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Noëlle remercie le Conseil Municipal pour son pot de départ à la retraite.

Suite à la première réunion d'information concernant la petite enfance qui a eu lieu de 19 avril 2011 au siège de la Communauté de Commune Centre Dombes, un état des lieux sur les différents modes de garde existants des enfants de 0 à 11 ans a été demandé afin d'évaluer les besoins les plus adaptés.

Monsieur le Maire informe que la première réunion du groupe de travail autour de l'école aura lieu le lundi 16 mai prochain.

-Dominique BURDET prend la parole pour informer qu'il n'y aura en fait qu'un seul panneau d'information au lieu de deux.

-Afin d'avoir une chance de bénéficier d'une subvention en 2012 par le Conseil Général. Il est nécessaire d'envoyer avant le 15 juin 2011 (date butoir) l'ensemble des projets à subventionner.

Les Conseillers décident d'inscrire les projets ci-dessous :

-La garderie périscolaire –

-La réhabilitation du vestiaire foot/tennis

-Mur du cimetière

-Abribus

-Acquisition foncière SNCF

La secrétaire informe que des dossiers précis doivent être montés par projet.

-La redevance des ordures ménagères va diminuer en 2011 elle passe de 15,45 % à 14,50 % du fait de l'amélioration du tri .

-Monique CORNET demande à ce que la cérémonie du 8 mai commence plus tôt.

A voir pour 2012 avec Saint Paul de Varax et Saint Germain sur renom

-Monsieur le Maire demande une équipe pour étendre l'enrobé à froid le samedi 21 mai à partir de 8 heures.

Messieurs MILLET, MANGUELIN, VIALON, GUICHON seront présents.

-Après un appel auprès d'Alexandre Rude pour connaître ces taux horaires. Il s'avère qu'il est le moins cher. Pour 2011, Monsieur Rude est retenu pour les travaux de tondes et d'élagage.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 22 heures 45